

Union Locale

DES SYNDICATS CGT

DE BOURGES

5, Boulevard Clémenceau
18000 BOURGES



Tél. : 02.48.65.36.25
Fax : 02.48.65.50.27
Port : 06 87 26 05 35
Email : cgt.ul.bourges@wanadoo.fr
Site : <http://www.ud18.cgt.fr>



Dossier spécial Salaires



« Assez de vent, de la part du
Gouvernement !
De l'air pour nos salaires !
Pour ce faire,
J'adhère! »





Augmenter les salaires C'est urgent !

Incontestablement les questions du pouvoir d'achat dominant l'actualité sociale. Pour preuve, si les salaires ont constitué, en 2007 le principal motif des conflits dans les entreprises, en 2008 le phénomène s'est amplifié.

UN COUP DE POUCE AU SMIC, C'EST INDISPENSABLE

Alors que les prix flambent, que le pouvoir d'achat est une préoccupation majeure pour les Français, le gouvernement refuse aux 2,5 millions de Smicards (dont 90.000 à temps partiel) la moindre augmentation au-delà de la règle légale. Le Smic a été seulement revalorisé de 8 centimes d'euros (+0,9 %) au 1er juillet 2008 ! L'augmentation de 2,1 % intervenue cette année dès le 1er mai, ne relève que de l'obligation légale d'ajuster le Smic dans les mêmes proportions que l'inflation lorsque celle-ci franchit le seuil de 2 %. Le refus du gouvernement d'accorder un coup de pouce au Smic est scandaleux.

Alors qu'il y a un an, le Président de la République avait promis à « la France qui se lève tôt » de revaloriser la valeur du travail, aujourd'hui le bilan est lourd. Pour la 1ère fois depuis 25 ans, le taux du salaire horaire ouvrier évolue moins vite que les prix, ce qui influe négativement sur le niveau d'augmentation du SMIC au 1er juillet. Cette situation nécessite encore plus, un coup de pouce gouvernemental sur le Smic pour aller au-delà de son augmentation légale, d'autant plus que l'inflation déjà élevée (+ 3,6 % en moyenne sur 1 an) pèse plus lourd sur les budgets modestes.

LE SMIC N'EST PAS L'ENNEMI DES SALAIRES ET DE L'EMPLOI

Selon l'Ifop, 42% des français ne sont pas partis en vacances cet été (+ 10% depuis 2005). Toutes les catégories socioprofessionnelles sont concernées : les ouvriers : 41% en 2008 contre 21% en 2005 ; les employés : 47 % en 2008 (+ 13% depuis 2005) et aussi les cadres : 20%, soit une hausse de 8% en 4 ans.

L'année dernière le gouvernement avait justifié sa décision de ne pas donner de coup de pouce au Smic au motif qu'un Smic trop élevé pénaliserait les négociations sur les salaires. En vérité, gouvernement et patronat s'entendent comme « larrons en foire » pour faire baisser le prix de la force de travail. Ce qui se traduit par une smicardisation des salariés toujours plus grande et par le non paiement des qualifications à leurs justes niveaux. Au bout du compte, l'absence de

coup de pouce au Smic, les augmentations limitées aux premiers niveaux des grilles, sans changer la situation des salaires au-delà des minima, les exonérations et allègements de cotisations sociales (plus de 25 milliards d'euros) accordées sans contreparties aux employeurs, alimentent ce système de trappe à bas salaires et le tassement des grilles de salaires d'une part. Elles fragilisent la protection sociale et la retraite d'autre part.

LA BATAILLE POUR LE SMIC, UN DES PILIERS DE LA CROISSANCE

C'est la base de la reconnaissance des qualifications et la construction de garanties salariales dignes de ce nom. C'est aussi un repère social en terme de niveau de vie pour les retraités, pour les privés d'emploi et les bénéficiaires des minima sociaux. L'urgence d'une revalorisation immédiate et significative du

Smic répercutée sur tous les niveaux de salaires est une nécessité impérieuse. C'est non seulement possible mais nécessaire en s'attaquant résolument à la répartition des richesses et à une autre manière de tirer la croissance en favorisant le progrès social et le plein emploi.

AMPLIFIER LA MOBILISATION SOLIDAIRE POUR LES SALAIRES

« *Travailler plus pour gagner plus* », ce slogan présidentiel vaut autant que ce vieux dicton « *les promesses ne valent que pour ceux les croient* ». Autrement dit, les salariés ont tout intérêt à créer leur rapport de forces pour imposer partout des négociations salariales dès la rentrée. La CGT est à leur disposition partout pour exiger l'augmentation générale des salaires et des pensions de retraites, le

recul de la précarité, l'amélioration des conditions et de la durée du travail, le plein emploi. Enjeu central pour conquérir un emploi décent pour tous, la Cgt propose la revalorisation du **Smic à 1.500 euros brut tout de suite et la répercussion de cette augmentation sur l'ensemble des salaires pour qu'ils soient tous tirés vers le haut.**

Construisons ensemble le rapport de force nécessaire !

L'Union Locale CGT de Bourges appelle les syndiqués et les sympathisants CGT à participer nombreux au Meeting Départementale CGT de Rentrée, qui aura lieu :

Mercredi 24 septembre à 18h00
Salle des Fêtes de St Germain du Puy

La CGT appelle d'ores et déjà, toutes ses organisations à se saisir de la journée de mobilisation internationale du 7 octobre prochain à l'appel de la Confédération Syndicale Internationale (CSI) pour le travail décent.

La CGT, une force à vos cotés !

#

Je souhaite :

- prendre contact
 me syndiquer

BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION

NOM : Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :



Bulletin à renvoyer à La Cgt, 5, Boulevard Clémenceau 18000 Bourges
Tél : 02 48 65 36 25 – email : cgt.ul.bourges@wanadoo.fr



Trajets domicile/travail

Il doit être partout pris en charge par l'employeur !

Réalité du pouvoir d'achat, souffrance des salariés et mobilisations, obligent le Gouvernement à afficher une fibre sociale. Il annonce envisager un dispositif pour inscrire une aide directe sur la fiche de paie des salariés financée par l'employeur afin de répondre à l'augmentation des coûts du trajet domicile/travail.

La CGT a toujours revendiqué que le trajet domicile/travail soit pris en charge par l'employeur.

Dans le contexte actuel deux cas de figure sont à examiner :

De nombreux salariés, pour de multiples raisons (absence de réseau, flexibilité des horaires de leur travail imposée par l'employeur...) n'ont pas la possibilité d'utiliser les transports collectifs. Il est pour eux nécessaire qu'une prise en charge, lorsque cette situation est avérée, soit effectuée sur le coût du carburant, y compris en tenant compte des distances. Le Chèque Transport aurait pu y répondre si, comme nous l'avions souligné au moment de sa mise en œuvre, il avait eu un caractère obligatoire. En cette absence, il était voué à l'échec.

Il est nécessaire de développer les transports publics et leur accessibilité. Là où il y a des transports collectifs accessibles, les salariés doivent être incités à les utiliser.

La CGT considère qu'il faut généraliser le système carte orange existant en Ile de

France avec prise en charge par l'employeur. Cela suppose la mise en place d'une gouvernance coordonnée au niveau régional pour l'ensemble des transports collectifs dont la responsabilité incombe à différentes autorités organisatrices (Etat, ville, communauté, département, région). Cette disposition, prévue d'ailleurs par la Loi Solidarité Renouvellement Urbain de 2001, est indispensable pour enfin pouvoir mettre en place un seul titre de transport financé par l'employeur et qui permette le trajet de bout en bout (utilisation successive de Bus, tram, trains...). Elle n'a jamais été mise en œuvre. Le Gouvernement actuel, qui se prévaut du dialogue social, n'a pas retenu cette application dans son projet de loi « Grenelle de l'environnement », alors qu'elle avait fait l'objet d'une proposition validée en négociation.

Pour la CGT, les conditions doivent être créées pour que tous les salariés, quelle que soit la taille de leur entreprise, disposent de la prise en charge du coût du trajet domicile/travail par l'employeur. Nous avons, dès septembre 2006, détaillé ces



propositions dans la négociation sur le Chèque Transport. Elles sont relativement simples à mettre en œuvre. C'est une question de choix de la politique publique du Gouvernement.

La CGT appelle les salariés à porter fortement la revendication de la prise en charge du trajet domicile/travail par l'employeur via des modalités pérennes de nature à en faire une véritable conquête sociale. Cette disposition ne saurait pour autant régler la question du niveau des

salaires et retraites qu'il est urgent d'augmenter.

De plus, le Gouvernement, avec cette proposition, n'est pas quitte en direction des salariés privés d'emploi et des retraités, ni d'ailleurs sur l'inflation des prix de l'énergie qui a aussi des conséquences sur la vie quotidienne : alimentation, logement et chauffage, accessibilité et déplacements pour les loisirs et les activités sportives et culturelles...

Meeting CGT de rentrée

Mercredi 24 septembre 2008

18h00

Salle des Fêtes de St Germain du Puy

La CGT, une force à vos cotés !

#

Je souhaite :

- prendre contact
 me syndiquer

BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION

NOM : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Age : Profession :
Entreprise (nom et adresse) :



Bulletin à renvoyer à La Cgt, 5, Boulevard Clémenceau 18000 Bourges
Tél : 02 48 65 36 25 – email : cgt.ul.bourges@wanadoo.fr

Rentrée scolaire

Bataille de chiffres sur le prix du cartable

A quelques jours des premières rentrées scolaires, la polémique s'est installée entre les différentes associations familiales qui traditionnellement chiffrent le coût de la rentrée à partir d'enquêtes et de relevés de prix.

Si Familles de France constate une baisse, en revanche la Confédération syndicale des Familles et l'Union des familles laïques contestent cette évaluation et parlent de hausse. Tout cela dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat et d'inflation à 3.6% en juillet.

La première à dégainer ses chiffres cette année a été Familles de France qui fait état d'un coût de rentrée pour un enfant entrant en sixième de 190,82 euros cette année, en baisse de 7,67% par rapport à 2007 (206,68 euros en 2007).

Une première depuis 24 ans, selon l'organisation, qui s'en félicite. Familles de France ainsi que l'association de parents d'élèves PEEP ont signé avec le ministère de l'Éducation un accord le 10 juillet qui a débouché sur une liste d'une quarantaine de produits sur lesquels la grande distribution s'est engagée à la modération des prix. *"Nous attendons les chiffres de la CSF"*, organisation qui elle n'a *"pas passé d'accord avec le ministère"*, a commenté de son côté la première association de parents d'élèves, la FCPE.

Interrogée, la CSF, auteur d'une enquête annuelle qui sera présentée la semaine prochaine, n'a pas livré ses conclusions, mais a assuré *"qu'on ne sera certainement pas sur les chiffres"* de Familles de France. *"Il y aura peut-être une petite hausse, qui ne sera pas très différente des autres années"*, a affirmé Brigitte Masure, secrétaire général adjointe. L'an dernier, la CSF avait constaté une hausse de 0,67 % par rapport à 2006. De son côté, l'Union des familles laïques a fait état, *"d'après les remontées de ses adhérents"*, d'une hausse *"d'environ 3%"* du coût de la rentrée.

Etudiants

Deux sur dix travaillent en plus de leurs études

Selon une étude publiée par l'Insee aujourd'hui, près de 20% des étudiants travaillent et conduisent leurs études (19.1% précisément sur la période 2004-2006). Pour la moitié de ces étudiants salariés, l'activité s'exerce dans le cadre prévu par leur cursus (stages, apprentissage) ou dans un domaine très proche.

Les emplois réguliers sans lien avec le cursus universitaire se caractérisent par des "horaires lourds", plusieurs jours par semaine, les week-ends : "souvent exercés le soir ou la nuit ils sont susceptibles de peser encore plus fortement sur les études". Il s'agit d'emplois de vendeurs, surveillants, serveurs ou encore coursiers...

Assurance maladie

La CGT rejette l'augmentation des "restes à charge"

Le lundi 21 juillet 2008, dans le cadre d'une rencontre bilatérale qui s'est tenue à Bercy, le Ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique et la Ministre de la santé, de la jeunesse et des sports ont fait part, à une délégation de la cgt conduite par Daniel Prada, des pistes qu'ils travaillaient pour équilibrer les comptes de la branche assurance maladie de la Sécurité sociale.

Les ministres ont confirmé qu'ils ne retiendraient pas la proposition du directeur général de la CNAMTS de réduire la prise en charge de certains médicaments des assurés sociaux atteints par une affection de longue durée. Cette confirmation est à mettre au crédit de la levée de boucliers des syndicats et associations qui avaient protesté contre cette proposition.

Elle avait été rejetée par un vote au conseil d'administration de la CNAM.

Les ministres ont évoqué ensuite, de manière assez générale, l'augmentation du ticket modérateur, une contribution financière des organismes complémentaires aux recettes de la Sécurité Sociale, les accidents du travail sous déclarés. La délégation de la CGT a rappelé son *"hostilité à toutes mesures visant à augmenter le reste à charge des assurés sociaux"*.

Elle a insisté sur les trois domaines qu'elle considérait devoir être travaillés :

- ▀ *"l'organisation du système de santé pour en améliorer l'efficacité ;*
- ▀ *la santé au travail dans le domaine de la prévention et de la lutte pour la déclaration de tous les accidents du travail et la reconnaissance des maladies professionnelles ;*
- ▀ *une réforme du financement.*

La CGT a dans tous ces domaines des propositions.

Les ministres ont indiqué qu'ils n'étaient pas en mesure de préciser les décisions qui seraient retenues. Les arbitrages auront lieu d'ici à la fin du mois de juillet et seraient annoncés à ce moment ce qui amène la CGT à rester vigilante sur ce dossier.

Niveaux de vie

13,2% des Français sous le seuil de pauvreté

Selon une enquête de l'Insee sur les niveaux de vie, 13,2% de la population française métropolitaine, soit près de 7,9 millions de personnes vivaient sous le seuil de pauvreté en 2006. Elles ont un niveau de vie inférieur à 880 euros par mois et pour la moitié d'entre elles à 720 euros par mois.

L'étude précise que les 10% les plus aisés ont un niveau de vie d'au moins 33.190 euros par an et les 10% les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 9.720 euros annuels.

Meeting CGT de rentrée

Mercredi 24 septembre 2008

18h00

Salle des Fêtes de St Germain du Puy



La CGT,
une force à vos
cotés !